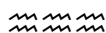


PROCÈS-VERBAL

des délibérations

du Conseil Municipal



Séance ordinaire du **8 juin 2010**
à 20 h 00

- Nombre de conseillers élus : 19
- Nombre de conseillers en fonctions : 19

Sous la présidence de M. Claude CENTLIVRE, Maire

Étaient présents les conseillers :

MM. Léon BAUR, 1^{er} Adjoint, Christian BEYER, 2^{ème} Adjoint, Raymond ROESCH, 3^{ème} Adjoint, Jean-Jacques STREICHER, 4^{ème} Adjoint, Mme Martine ALAFACI, MM. Marc NOEHRINGER, Hervé GASCHY, Denis KUSTER, Christian HEBINGER, Patrick HAMELIN, Mmes Éliane HERZOG, Laurence LACH et Delphine ZIMMERMANN, MM. André RINNER, Armand BAUR, Yannick MINNI et Mme Anne-Marie SCHMITT.

Absent excusé : M. Raymond MORANT, qui a donné procuration à M. Raymond ROESCH

Secrétaire de séance : M. Christian HEBINGER, conseiller municipal.

POINT 1 : Procès-verbal de la séance du 11 mai 2010

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 mai 2010 est approuvé à l'unanimité, sans observations.

POINT 2 : Rapport sur le prix et la qualité du service eau/assainissement – exercice 2009

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2224-5 et suivants, relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement ;

Après délibération,

- ⇒ ADOPTE le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement de la Commune d'EGUISHEIM, synthétisant l'ensemble des données communales relatives à ces deux domaines durant l'année écoulée, joint en annexe à la présente délibération ;
- ⇒ DEMANDE de veiller à ce que les déperditions d'eau constatées sur le réseau continuent d'être maintenues dans des limites normales et acceptables.

POINT 3 : École maternelle – prévisions d'effectifs

Le Conseil Municipal,

Vu le tableau prévisionnel des effectifs scolaires pour les trois prochaines années scolaires transmis par la directrice de l'école maternelle, lequel se présente ainsi :

	Petite section	Moyenne section	Grande section	Total
Rentrée sept. 2010	14	25	22	61
Rentrée sept. 2011	29	14	25	68
Rentrée sept. 2012	19	29	14	62
Rentrée sept. 2013	Naissances 2010	19	29	indéterminé

Considérant que ces prévisions ne prennent du reste pas encore en compte l'impact de l'arrivée, au cours des prochains mois, des familles de nombreux appartements en voie d'achèvement, rue de la Tuilerie ;

Considérant qu'il est dès lors vivement souhaitable d'anticiper cette évolution à la hausse des effectifs, notamment pour l'année scolaire 2011-2012, où la création d'une troisième classe ne peut être exclue, ce qui induirait un besoin en locaux supplémentaires ;

Après délibération,

- ⇒ CHARGE la commission des affaires scolaires de se pencher sur cette question et de faire part de ses réflexions et propositions au conseil municipal lors d'une prochaine séance.

POINT 4 : Personnel communal

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des effectifs ;

Entendu les explications apportées par M. Léon BAUR, 1^{er} Adjoint au Maire ;

Après délibération,

À l'unanimité,

- ⇒ DÉCIDE la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet, avec effet au 1^{er} septembre 2010, selon une quotité correspondant à 9,5 / 35^{ème} de temps plein ;
- ⇒ DIT que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu, et que la création de ce poste est rendue nécessaire par les besoins du service ;
- ⇒ PRÉCISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

POINT 5 : Restructuration et extension de l'espace culturel "Les Marronniers"

5-1 : Avenant n° 1 au lot 3

Le Conseil Municipal,

Vu le code des marchés publics, et notamment son article 20 ;

Vu le budget communal ;

Vu le marché à procédure adaptée attribué à l'entreprise SCHOENENBERGER en date du 5 février 2010 ;

Vu le projet d'avenant n° 1 soumis à l'assemblée par l'équipe de maîtrise d'œuvre ;

Considérant qu'il est en effet apparu, à l'exécution des travaux, que l'état de la charpente du bâtiment nécessitait des travaux supplémentaires de renforcement, non prévus initialement ;

Entendu les explications apportées sur ce point par M. Jean-Jacques STREICHER, 4^{ème} Adjoint au Maire, chargé du dossier, et les réserves exprimées par plusieurs conseillers municipaux ;

Après délibération,

Par 12 voix pour et 7 abstentions,

⇒ APPROUVE la passation d'un avenant au lot n° 3, portant sur la réalisation des prestations suivantes, pour un montant total de 9 999,53 € HT :

- Fourniture et pose de panneau avec support en bois pour consolidation du contreventement ;
- Fourniture et pose de panneau avec support en bois traité le long de l'égout ;
- Fourniture et pose de bois de charpente pour reprise de ferme ;

⇒ AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant en question, ainsi que toute autre pièce liée à ce dossier, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2010.

5-2 : Assurance dommages-ouvrage

Le Conseil Municipal,

Vu l'opération de restructuration et d'extension de l'espace culturel Les Marronniers, en cours de réalisation ;

Considérant l'intérêt de souscrire une garantie "dommages-ouvrage" à l'occasion de ces importants travaux, celle-ci ayant vocation à protéger le maître d'ouvrage en cas de défaillance ou de réticence à intervenir de la part des entreprises durant le délai de garantie décennale qu'elles doivent légalement assumer, si des malfaçons venaient à survenir durant cette période ;

Considérant par ailleurs l'intérêt présenté par des garanties annexes optionnelles, portant sur les éléments d'équipement, les dommages immatériels ou les dommages aux existants ;

Vu la consultation de cabinets d'assurance en cours ;

Entendu les précisions apportées par M. Jean-Jacques STREICHER, 4^{ème} Adjoint au Maire ;

Après délibération,

Par 16 voix pour et 3 abstentions ;

⇒ APPROUVE la souscription d'un tel contrat d'assurance comportant, outre la garantie dommages-ouvrage de base, toutes les garanties complémentaires susmentionnées ;

⇒ DEMANDE la prise en compte de ce choix d'une protection globale dans les propositions obtenues dans le cadre de la consultation engagée, de meilleures conditions devant de ce fait être proposées par les différents candidats.

POINT 6 : Finition des chantiers rue de la Gare et rue du Sylvaner – passation d'un avenant

Le Conseil Municipal,

Vu le code des marchés publics, et notamment son article 20 ;

Vu le budget communal du service annexe eau-assainissement ;

Vu le marché attribué à l'entreprise BAUMGART TP en date du 7 octobre 2009, pour des travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement, rue de la Gare et rue du Sylvaner ;

Vu le projet d'avenant présenté, portant sur l'augmentation des surfaces de réfection de voirie, l'exécution du chantier ayant dégradé davantage de superficie de revêtement que prévu initialement, ce qui nécessite la passation d'un avenant au marché ;

Entendu les précisions apportées à ce sujet par M. Raymond ROESCH, 3^{ème} Adjoint au Maire ;

Après délibération,

À l'unanimité,

⇒ APPROUVE la passation d'un avenant au marché susvisé, pour la réalisation des prestations complémentaires suivantes, au prix total de 8 330,00 € HT :

- Pose de 225 m² d'enrobés supplémentaires, rue de la Gare ;
- Pose de 515 m² d'émulsion bicouche supplémentaire, rue du Sylvaner ;

⇒ AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant en question, ainsi que toute autre pièce liée à ce dossier, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2010 du service annexe eau-assainissement.

POINT 7 : Subvention pour rénovation de maison ancienne

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. Jean-Jacques STREICHER, 4^{ème} Adjoint au Maire, Président de la commission de l'Urbanisme, et sur sa proposition ;

Après délibération,

⇒ DÉCIDE d'accorder une subvention au titre du programme communal de soutien à la rénovation des maisons anciennes, ainsi qu'il suit :

<i>Nom du bénéficiaire</i>	<i>Adresse de la propriété</i>	<i>Montant des travaux retenus</i>	<i>Subvention accordée (5 %)</i>
M. Pierre-Antoine CHARETTE	14 Place Charles de Gaulle	12 427,90 €	521,39 €

⇒ CHARGE le Maire de faire émettre le mandat de paiement correspondant.

POINT 8 : Compte-rendu de travaux de commissions

Commission Patrimoine communal, urbanisme, voirie urbaine

M. Jean-Jacques STREICHER, 4^{ème} Adjoint au Maire, annonce de légères modifications architecturales du projet de construction de sept maisons "basse consommation", rue de la Tuilerie, présenté voici quelques semaines. Elles seront détaillées aux conseillers lors d'une nouvelle réunion, programmée le mercredi 30 juin 2010 à 18h00.

Commission Parking, circulation et stationnement

M. Léon BAUR, 1^{er} Adjoint au Maire, fait un rapide tour d'horizon des travaux de marquage et de signalisation entrepris dernièrement.

Il se félicite par ailleurs que l'intervention, à sa demande, des Brigades Vertes auprès des agriculteurs ayant labouré des chemins ait porté ses fruits. Plusieurs chemins ruraux ont ainsi récemment été rendus à leur destination première, aux lieux-dits Auessere Kuhweid et Oberfeld innerhalb der Strasse.

Il donne enfin lecture d'un courrier adressé récemment au Conseil Général, en vue d'obtenir l'autorisation d'installer des panneaux de signalisation de l'intérêt touristique d'EGUISHEIM en bordure de la RD 83.

M. Yannick MINNI, conseiller municipal, membre de la commission, souhaite savoir si des ajustements au récent plan de circulation sont encore envisageables. Il lui est répondu que d'éventuelles modifications ne devraient relever, pour l'heure, que d'améliorations ponctuelles sur des points de détail.

M. Patrick HAMELIN, conseiller municipal, s'enquiert de l'état d'avancement du dossier concernant les dépôts amassés sur et devant sa propriété par M. Roger GRAEHLING, rue des Trois Pierres, qui continue d'être surveillé de près.

Commission Tourisme, relations publiques et culturelles, communication

Un large tour d'horizon des nombreux dossiers relevant de la commission est effectué par M. Christian BEYER, 2^{ème} Adjoint au Maire, son président :

- Le livre d'histoire consacré à EGUISHHEIM sera fin prêt pour le salon du Livre de Colmar, en fin d'année. Une prévente, avec application d'un tarif préférentiel, sera organisée préalablement à la publication de l'ouvrage.
- L'ouverture à TURCKHEIM et à EGUISHHEIM d'une antenne de l'Université Populaire de la Krutenau, présidée par le Professeur Jean-François KOVAR, est définitivement confirmée. Le programme de sa première saison est quasiment abouti, il portera sur un cycle de sept conférences sur l'histoire de l'Alsace et sur le thème "histoire et religion".
- Le voyage à ROCAMADOUR les 22, 23 et 24 mai dernier, pour y célébrer les 30 ans d'amitié entre les deux communes, était très satisfaisant à tous points de vue, hormis de légers problèmes techniques rencontrés par le bus lors du trajet aller.

- M. BEYER fait également le point sur les préparatifs de la 50^{ème} Fête des Vignerons, qui se poursuivent. L'original de l'affiche, signée de Tomi UNGERER, est présenté au Conseil. Des reproductions seront mises en vente prochainement à l'Office du Tourisme.
- Le prochain grand rendez-vous festif dans la Commune est fixé aux 2 et 3 juillet 2010, à l'occasion d'une fête médiévale le samedi dans les rues du centre-ville, doublée d'un spectacle intitulé "Frédéric II – entre Orient et Occident", qui se tiendra sous chapiteau au Parc du Millénaire, les vendredi et samedi en soirée. Ces animations sont proposées par l'association "Voix et Route Romane", à laquelle la Commune adhère, et co-organisées par le Comité des Fêtes d'EGUISHEIM.

Commission des Affaires scolaires

Mme Anne-Marie SCHMITT, conseillère municipale, donne brièvement divers éléments d'information concernant le personnel enseignant, notamment dans la perspective de la prochaine rentrée scolaire.

[...]

COMMUNICATIONS DIVERSES :

- ⇒ À l'initiative de M. Hervé GASCHY, un débat s'engage autour de l'organisation du service technique communal, passablement perturbé par un arrêt de travail prolongé, pour cause d'accident de service, de son responsable. Par ailleurs, la question du remplacement éventuel d'un agent décédé voici quelques mois n'a pas encore été véritablement tranchée. En conséquence, M. Raymond ROESCH, l'Adjoint chargé de superviser le service, est pour l'heure fortement sollicité. Il est chargé de faire, le cas échéant, des propositions de réorganisation, en liaison avec le 1^{er} Adjoint, M. Léon BAUR.
- ⇒ M. le Maire annonce le prochain achèvement des trottoirs de la rue de la Tuilerie, côté sud, comme suite à une récente réunion avec l'aménageur, la SAREST, et le promoteur concerné, l'Immobilière Bartholdi.
- ⇒ M. Patrick HAMELIN, conseiller municipal, soulève la question du dimensionnement du réseau d'assainissement dans certains secteurs, notamment dans les lotissements des quartiers nord de la Commune, en s'interrogeant sur le risque éventuel d'inondation en cas de très fortes pluies, comme c'est déjà occasionnellement le cas pour l'une ou l'autre habitation. Un débat s'ensuit, portant notamment sur l'intérêt d'envisager une étude hydraulique spécifique.

L'aménagement d'un deuxième bassin d'orage en aval du bassin versant secondaire dominant EGUISHHEIM, lieu-dit Hinterer Wettolsheimerweg, prévu de longue date et présent au P.L.U. sous forme d'emplacement réservé, apparaît toutefois seul en mesure d'offrir une protection suffisante de cette partie de l'agglomération, en cas de précipitations exceptionnelles.

Il est à noter que seul environ le tiers des terres nécessaires à la réalisation de ce bassin appartiennent actuellement à la Commune. MM. Armand BAUR et Raymond ROESCH sont chargés de se pencher sur cette question, et de faire des propositions au Conseil.

⇒ Avant la clôture de la réunion, différentes dates de prochaines manifestations locales sont rappelées.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au **6 juillet 2010 à 20h00**.

~~~~~

La séance est close à 23 h 15.